
**Procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif
tenue le mercredi 11 mai 2022 à 9 h
salle Peter-McGill, hôtel de villes
et par téléconférence**

PRÉSENCES :

Mme Dominique Ollivier, Présidente du comité exécutif
Mme Caroline Bourgeois, Vice-présidente du comité exécutif
Mme Ericka Alneus, Membre du comité exécutif
M. Robert Beaudry, Membre du comité exécutif
Mme Josefina Blanco, Membre du comité exécutif
M. Éric Alan Caldwell, Membre du comité exécutif
Mme Marie-Andrée Mauger, Membre du comité exécutif
Mme Sophie Mauzerolle, Membre du comité exécutif
Mme Magda Popeanu, Membre du comité exécutif
M. Luc Rabouin, Membre du comité exécutif
Mme Émilie Thuillier, Membre du comité exécutif
M. Alain Vaillancourt, Membre du comité exécutif
Mme Maja Vodanovic, Membre du comité exécutif

ABSENCES :

Mme Valérie Plante, Mairesse
M. Benoit Dorais, Vice-président du comité exécutif

AUTRES PRÉSENCES :

M. Mathieu Legault, Chef de division - soutien aux instances
M. Serge Lamontagne, Directeur général
Mme Peggy Bachman, Directrice générale adjointe
M^e Emmanuel Tani-Moore, Greffier de la Ville
M. Claude Carette, Directeur général adjoint - Mobilité et attractivité
Mme Alia Hassan-Cournol, Conseillère associée à la mairesse
Mme Marianne Giguère, Conseillère associée
Mme Despina Sourias, Conseillère associée
M. Alex Norris, Leader de la majorité

Cette séance du comité exécutif est tenue conformément au règlement intérieur de la Ville sur la fixation des séances ordinaires du comité exécutif.

CE22 0794

Il est

RÉSOLU :

d'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du comité exécutif du 11 mai 2022 en y retirant le point 30.002 et en y ajoutant les points 30.008, 30.009, 40.008, 60.002, 60.003 et 60.004.

Adopté à l'unanimité.

10.001

CE22 0795

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'adopter l'ordre du jour consolidé de l'assemblée ordinaire du conseil municipal du 16 mai 2022.

Adopté à l'unanimité.

10.002

CE22 0796

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'adopter l'ordre du jour consolidé de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération du 19 mai 2022.

Adopté à l'unanimité.

10.003

CE22 0797

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'exercer l'option de la première prolongation et autoriser une dépense additionnelle de 45 446 \$, aucune taxe applicable, pour la fourniture et la livraison, sur demande, de lunettes de sécurité de type prescription et de services connexes, dans le cadre du contrat accordé à Centrale de facturation Groupe Regard Sécurité (CE17 0669), majorant ainsi le montant total du contrat de 194 380 \$ à 239 826 \$, aucune taxe applicable;
- 2- d'autoriser une dépense de 6 817 \$, aucune taxe applicable, à titre de budget de variation de quantités;
- 3- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements ou des services, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.001 1227362001

CE22 0798

Il est

RÉSOLU :

- 1- de conclure des ententes-cadres avec les firmes ci-après désignées, plus bas soumissionnaires conformes pour chacun des lots d'articles, d'une durée de 24 mois, lesquelles s'engagent à fournir à la Ville, sur demande, des équipements de feux de circulation, pour les sommes maximales indiquées en regard de chacune d'elles, conformément aux documents de l'appel d'offres public 21-19057 ;

Firmes	Lots d'articles	Montant (taxes incluses)
Tacel Itée	3	172 922,40 \$
Métal Pole-Lite inc.	7, 14	419 410,56 \$

- 2- d'autoriser une dépense de 34 582,98 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences pour l'entente avec la firme Tacel Itée;
- 3- d'autoriser une dépense de 83 882,11 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences pour l'entente avec la firme Métal Pole-Lite inc.;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

de recommander au conseil municipal :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- de conclure des ententes-cadres avec les firmes ci-après désignées, plus bas soumissionnaires conformes pour chacun des lots d'articles, d'une durée de 24 mois, lesquelles s'engagent à fournir à la Ville, sur demande, des équipements de feux de circulation, pour les sommes maximales indiquées en regard de chacune d'elles, conformément aux documents de l'appel d'offres public 21-19057 ;

Firmes	Lots d'articles	Montant (taxes incluses)
Orange Traffic inc.	1, 8, 11, 13	4 125 560,96 \$
Électroméga Itée	2, 9	1 220 019,68 \$
Transelec / Common inc.	4	1 134 558,45 \$

- 3- d'autoriser une dépense de 825 112,19 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences pour l'entente avec la firme Orange Traffic inc.;
- 4- d'autoriser une dépense de 244 003,94 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences pour l'entente avec la firme Électroméga Itée;
- 5- d'autoriser une dépense de 226 911,69 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences pour l'entente avec la firme Transelec / Common inc.;
- 6- de procéder à une évaluation du rendement de Orange Traffic inc., Électroméga Itée et Transelec / Common inc.;
- 7- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.002 1228848001

CE22 0799

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- de conclure trois ententes-cadres avec les firmes ci-après désignées, plus bas soumissionnaires conformes pour chacun des lots, d'une durée de 36 mois, lesquelles s'engagent à fournir à la Ville, sur demande, des enrobés bitumineux à chaud pour les années 2022 à 2025, pour les sommes maximales indiquées en regard de chacune d'elle, conformément aux documents de l'appel d'offres public 22-19177 et au tableau joint des prix reçus;

<u>Firmes</u>	<u>Lots</u>	<u>Montant</u> (taxes incluses)
Construction DJL inc.	Lot 1 (partiel)	4 545 947,74 \$
Construction DJL inc.	Lot 2	800 226 \$
Construction et Pavage Portneuf inc.	Lot 1 (partiel)	1 019 132,29 \$

- 3- d'autoriser une dépense de 954 795,90 \$, taxes incluses, à titre de budget de variation de quantités;
- 4- de procéder à une évaluation du rendement de Construction DJL inc. et de Construction et Pavage Portneuf inc.;
- 5- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.003 1227360001

CE22 0800

Il est

RÉSOLU :

Il est recommandé au conseil d'agglomération :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- de conclure des ententes-cadres, d'une durée de 36 mois par lesquelles Centre agricole JLD inc., seul soumissionnaire conforme pour le lot 1 et Brandt Tracteur, seul soumissionnaire conforme pour le lot 2, s'engagent à fournir à la Ville, sur demande, la fourniture de pièces et service d'entretien, de réparation mécanique pour les équipements de marque John Deere, pour une somme maximale de 1 717 782,76 \$ (lot 1), taxes incluses, et de 4 175 628,78 \$ (lot 2), taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 21-19123;
- 3- d'autoriser une dépense de 884 012,48 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 4- de procéder à une évaluation du rendement de Centre agricole JLD inc. et de Brandt Tracteur;
- 5- d'imputer ces dépenses de consommation à même le budget du Service du matériel roulant et des ateliers (SMRA), et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.004 1229446004

CE22 0801

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'accorder au seul soumissionnaire Services d'entretien Alphanet Inc., ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat pour la fourniture de services de gestion des brigades de propreté au centre-ville pour six mois, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 360 495,60 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 22-19307;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.005 1227286003

CE22 0802

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accorder à Réseau-bureautique (2865-8169 Québec inc.), plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'exécution des travaux de réaménagement des espaces administratifs au 5800, rue Saint-Denis, aux prix de sa soumission, soit une somme maximale de 230 230,27 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 22-19234 et au tableau des prix reçus joint au dossier décisionnel;
- 2- d'autoriser une dépense de 46 046,05 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.006 1225892001

CE22 0803

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- d'accorder à Les Entreprises Michaudville inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour des travaux de conduites d'eau principales et secondaires, d'égout, de voirie, de massifs de la Commission des services électriques de Montréal (CSEM) et de Bell-Canada dans la rue De Champlain, entre la rue Sherbrooke et la rue La Fontaine, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 20 493 000 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 10376;
- 3- d'autoriser une dépense de 2 150 039,06 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 4- d'autoriser une dépense de 1 398 063,70 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;

- 5- de procéder à une évaluation du rendement de Les Entreprises Michaudville inc.;
- 6- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.007 1227651001

CE22 0804

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- d'accorder à Les Entreprises Michaudville inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour des travaux de reconstruction d'une conduite d'eau principale de 600 mm dans la rue Guy, entre la rue William et la rue Saint-Jacques, dans les arrondissements de Ville-Marie et du Sud-Ouest, aux prix de sa soumission, soit pour une somme de 8 217 000 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 10389;
- 3- d'autoriser un montant de 1 232 550 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 4- d'autoriser un montant de 616 275 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.008 1225072001

CE22 0805

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- d'accorder à Lanco Aménagement inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la fourniture et l'installation du revêtement en gazon synthétique au terrain de balle du stade Gary-Carter, situé au parc Ahuntsic, dans l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 2 048 141,66 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 21-6666;
- 3- d'autoriser une dépense de 81 925,67 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 4- d'autoriser une dépense de 40 962,83 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 5- de procéder à une évaluation du rendement de Lanco Aménagement inc.;
- 6- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.009 1228264002

CE22 0806

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- d'accorder à Foraction inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour des travaux de remplacement de branchements d'eau en plomb (RESEP) dans diverses rues de la Ville de Montréal, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 6 011 100 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 460543;
- 3- d'autoriser une dépense de 601 110 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 4- d'autoriser une dépense de 153 873,50 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 5- de procéder à une évaluation du rendement de Foraction inc.;
- 6- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.010 1227231023

CE22 0807

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- d'accorder à Bruneau Électrique inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'exécution de travaux civils et électriques de signalisation lumineuse, à 11 intersections de la Ville de Montréal, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 2 997 385,21 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 475915;
- 3- d'autoriser une dépense de 599 477,04 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 4- de procéder à une évaluation du rendement de Bruneau Électrique inc.;
- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.011 1228848010

CE22 0808

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- d'accorder à Bruneau Électrique inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'exécution de travaux civils et électriques de signalisation lumineuse à neuf intersections de la Ville de Montréal, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 2 899 922,50 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 475916;
- 3- d'autoriser une dépense de 579 984,50 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 4- de procéder à une évaluation du rendement de Bruneau Électrique inc.;
- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.012 1228848011

CE22 0809

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- d'accorder à Loiselle inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour des travaux d'égout, de conduite d'eau, de voirie, d'éclairage et de feux de circulation dans les rues Gilford, Mentana, Boyer, de la Roche, de Brébeuf, de Lanaudière, Garnier et Fabre, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 14 691 077,45 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 313901;
- 3- d'autoriser une dépense de 1 477 725,46 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 4- d'autoriser une dépense de 1 425 690 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 5- d'autoriser un budget de revenus de 585 778,12 \$, taxes et contingences incluses, pour les travaux de Bell intégrés au contrat de l'entrepreneur, pour une dépense équivalente qui est remboursable par Bell en vertu de l'entente jointe en annexe;
- 6- de procéder à une évaluation du rendement de Loiselle inc.;
- 7- d'imputer ce revenu et cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.013 1227231024

CE22 0810

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- d'accorder, conjointement avec l'Autorité régionale de transport métropolitain (ARTM), un contrat à Roxboro Excavation inc., plus bas soumissionnaire conforme, pour la réalisation des travaux de construction de la phase 4 du lot Jean-Talon dans le boulevard Pie-IX à l'intersection de la rue Jean-Talon, dans le cadre du projet intégré SRB Pie-IX, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 18 836 000 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 202107;
- 3- d'autoriser une dépense de 2 825 400 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 4- d'autoriser une dépense de 816 213,38 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 5- d'autoriser une dépense totale pour la Ville de Montréal de 1 363 613,61 \$ taxes, contingences et incidences incluses, pour la portion du coût des travaux à la charge de la Ville;
- 6- de procéder à une évaluation du rendement de Roxboro Excavation inc.;
- 7- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.014 1229479002

CE22 0811

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- d'accorder à Sanexen Services Environnementaux inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'exécution des travaux de réhabilitation de conduites d'eau secondaires par chemisage dans diverses rues de la ville de Montréal, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 11 345 100,64 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 469516;
- 3- d'autoriser une dépense de 1 134 510,06 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 4- d'autoriser une dépense de 253 254,50 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 5- de procéder à une évaluation du rendement de Sanexen Services Environnementaux inc.;
- 6- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.015 1227231028

CE22 0812

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'accorder à Les Entrepreneurs Bucaro inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'exécution des travaux de voirie et d'éclairage à divers endroits de la Ville de Montréal dans les arrondissements de LaSalle, Verdun, Mercier–Hochelaga-Maisonneuve et Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 2 084 941,88 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 437410;
- 2- d'autoriser une dépense de 312 741,28 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'autoriser une dépense de 375 508,35 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 4- de procéder à l'évaluation de rendement de Les Entrepreneurs Bucaro inc.;
- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.016 1227231031

CE22 0813

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'autoriser une dépense additionnelle de 1 403 637,80 \$, taxes incluses, à titre de contingences, pour la réalisation des travaux de construction du lot L0901 « Systèmes intérieurs », dans le cadre du contrat accordé à ITR Acoustique MTL inc. pour le projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal (CG21 0042), majorant ainsi le montant total du contrat de 10 761 223,10 \$ à 12 164 860,89 \$, taxes et contingences incluses;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.017 1228009002

CE22 0814

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'autoriser une dépense additionnelle de 136 337,36 \$, taxes incluses, à titre de contingences, pour la réalisation des travaux de construction du lot L2301 « Ventilation », dans le cadre du contrat accordé à HVAC inc. pour le projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de Ville de Montréal (CG20 0197), majorant ainsi le montant total du contrat de 8 093 019,94 \$ à 8 229 357,30 \$, taxes et contingences incluses;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.018 1228009004

CE22 0815

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'autoriser une dépense additionnelle de 1 316 647,71 \$, taxes incluses, à titre de contingences, pour la réalisation des travaux de construction du lot L2601 « Électricité », dans le cadre du contrat accordé à Les installations électriques Pichette inc. pour le projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de Ville de Montréal (CG20 0387), majorant ainsi le montant total du contrat de 15 716 395,08 \$ à 17 033 042,79 \$, taxes et contingences incluses;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.019 1228009005

CE22 0816

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'autoriser une dépense additionnelle de 165 553,94 \$, taxes incluses, à titre de contingences, pour la réalisation des travaux de construction du lot L0903 « Revêtements de sols souples », dans le cadre du contrat accordé à 9028-4043 Québec inc. pour le projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de Ville de Montréal (CG21 0446), majorant ainsi le montant total du contrat de 794 658,91 \$ à 960 212,85 \$, taxes et contingences incluses;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.020 1219057020

CE22 0817

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'autoriser une dépense additionnelle de 92 059,84 \$, taxes incluses, à titre de contingences, pour la réalisation des travaux de construction du lot L0703 « Ignifugation », pour le projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal dans le cadre du contrat accordé à Mongrain inc. (CG21 0208), majorant ainsi le montant total du contrat de 683 947,76 \$ à 776 007,60 \$, taxes et contingences incluses;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.021 1228009006

CE22 0818

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'autoriser une dépense additionnelle de 657 657 \$, taxes incluses, à titre de contingences, pour la réalisation des travaux de construction du lot L2201 « Plomberie et chauffage », pour le projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal dans le cadre du contrat accordé à Plomberie Richard Jubinville inc. (CG20 0391), majorant ainsi le montant total du contrat de 9 890 690,54 \$ à 10 548 347,54 \$, taxes et contingences incluses;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.022 1228009003

CE22 0819

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'autoriser une dépense additionnelle de 224 899,64 \$, taxes incluses, à titre de contingences, pour la réalisation des travaux de construction du lot L0301 « Béton, coffrage et Armature », pour le projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal dans le cadre du contrat accordé à St-Denis Thompson inc. (CG21 0019), majorant ainsi le montant total du contrat de 2 335 426,63 \$ à 2 560 326,28 \$, taxes et contingences incluses;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.023 1228009001

CE22 0820

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accorder à GLT+ inc., ce dernier ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, le contrat pour la fourniture de services professionnels en économie de la construction pour le projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal, pour une période de deux ans, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 359 273,88 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 22-19167;
- 2- d'autoriser une dépense de 53 891,08 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.024 1229057003

CE22 0821

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accorder à 841 8748 Canada inc. (GIE), firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, le contrat de services professionnels pour l'auscultation du réseau routier de la Ville de Montréal en 2022, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 157 322,59 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 22-19181;
- 2- de procéder à une évaluation du rendement de 841 8748 Canada inc. (GIE);
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.025 1227000006

CE22 0822

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'approuver un projet d'entente entre la Ville de Montréal et la Société de transport de Montréal (STM) relative au projet d'aménagement du parvis du métro Rosemont;
- 2- d'autoriser une dépense maximale de 2 491 925,39 \$, taxes et contingences incluses, pour le coût des travaux à la charge de la Ville;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.026 1223867002

CE22 0823

Il est

RÉSOLU :

d'autoriser le virement d'une somme de 2 M\$ de compétence d'agglomération de l'enveloppe reçue du ministère de l'Économie et de l'Innovation du Québec dans le cadre de l'Entente de 150 M\$ et son prolongement vers un centre de responsabilité de compétence de la ville centre, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel;

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'accorder un soutien financier non-récurrent de 1,85 M\$ à l'Agence de mobilité durable pour soutenir l'innovation et faire avancer la mobilité durable, de 2022 à 2024;
- 2- d'approuver un projet de convention de contribution financière entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.027 1227796001

CE22 0824

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accorder un soutien financier de 20 000 \$ à Investissement Québec dans le cadre du mandat de son unité administrative, le Bureau de normalisation du Québec, pour la révision de la norme NQ 2560-600 (Granulats - Matériaux recyclés fabriqués à partir de résidus de béton, d'enrobés bitumineux et de briques);
- 2- d'approuver le projet de convention de contribution financière entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.028 1227231022

CE22 0825

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'approuver l'Addenda 1 à la convention de contribution financière intervenue entre la Ville de Montréal et Jalon Mtl (CG21 0361);
- 2- de modifier la date de terminaison de la convention au 31 janvier 2025;
- 3- de réduire le montant maximal de la contribution financière à 1 235 000 \$.

Adopté à l'unanimité.

20.029 1229472001

CE22 0826

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'approuver l'Addenda 1 à la convention de contribution financière intervenue entre la Ville de Montréal et la Fabrique des Mobilités Québec (CG20 0382);
- 2- de modifier la date de terminaison de la convention au 28 février 2023;
- 3- d'augmenter le montant maximal de la contribution financière à 1 482 000 \$.

Adopté à l'unanimité.

20.030 1229472002

CE22 0827

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'accorder un soutien financier totalisant 850 000 \$ à Triathlon International de Montréal, soit un soutien financier de 600 000 \$, ainsi qu'un soutien en biens et services estimé à 250 000 \$, pour la tenue des Championnats du monde de triathlon sprint et relais mixte 2022, du 22 au 26 juin 2022, dans le cadre du budget du Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports;
- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier et du soutien en biens et services;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.031 1228475003

CE22 0828

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accorder un soutien financier non récurrent de 10 000 \$ à Le Centre international de documentation et d'information haïtienne, caraïbéenne et afro-canadienne (CIDIHCA) afin de réaliser la 23^e édition de la « Semaine d'actions contre le racisme et pour l'égalité des chances »;
- 2- d'approuver un projet de convention de contribution financière entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.032 1228071001

CE22 0829

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération

- 1- de ratifier l'entente entre la Ville de Montréal et le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC) relative à l'octroi, par le ministère, d'une subvention de 117 146 900 \$ dans le cadre du Plan pour une économie verte (PEV), le tout selon les termes et les conditions stipulées à l'entente;
- 2- d'autoriser un budget de dépenses et de revenus additionnel de 11 714 690 \$ à même la subvention de 117 146 900 \$, pour assurer la gestion de l'entente, la coordination des parties prenantes et la reddition de compte au MELCC;
- 3- d'imputer ce revenu et cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.033 1227350001

CE22 0830

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'exercer le droit de préemption pour acquérir de 9375-0412 Québec inc., à des fins de logement social, l'immeuble situé au 2160, rue de l'Église, dans l'arrondissement du Sud-Ouest, lequel est connu et désigné comme étant le lot 1 243 827 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, ayant une superficie totale de 506,9 mètres carrés pour le terrain et de 224,9 mètres carrés pour la bâtisse, pour le prix de 560 000 \$, plus les taxes applicables;
- 2- de mandater le Service des affaires juridiques de la Ville pour entreprendre toutes procédures requises à cet effet, notamment le contrat notarié ou l'avis de transfert, le cas échéant;
- 3- d'autoriser le fonctionnaire de niveau A du Service de la gestion et planification des immeubles (SGPI), à signer un contrat notarié substantiellement conforme à l'offre d'achat;
- 4- d'émettre le chèque requis pour la transaction au nom du notaire fiduciaire en fidéicomis du vendeur ou, si le dépôt devait se faire en Cour supérieure, au nom du ministre des Finances;
- 5- d'autoriser la signature de la convention de services professionnels entre le vendeur et le notaire fiduciaire, établissant certaines obligations constituant une stipulation en faveur de la Ville;
- 6- d'autoriser à partir de 2023, un ajustement récurrent à la base budgétaire du budget du SGPI de 23 063 \$ afin de couvrir les frais de détention en lien avec cette acquisition, et ce, jusqu'au transfert à un organisme communautaire;
- 7- d'imputer ces dépenses conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.034 1229245002

CE22 0831

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'accorder un soutien financier de 2 252 136 \$ à l'organisme à but non lucratif Fondation Les Petits Rois pour la réalisation d'un projet de huit chambres, situé sur la rue Lavoie à l'angle de l'avenue Isabella dans l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce, dans le cadre de la première phase de l'Initiative pour la création rapide de logements (ICRL);
- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- de déléguer à la directrice du Service de l'habitation la signature de l'acte hypothécaire pour et au nom de la Ville de Montréal et du contrat de services professionnels du notaire dont le mandat est de faire toutes les démarches requises relativement aux garanties hypothécaires en faveur de la Ville, conformément aux paramètres énoncés dans la convention de contribution financière, ainsi que de tout autre document requis pour donner plein effet à ladite convention;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.035 1224861003

CE22 0832

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'autoriser une dépense additionnelle de 5 285 624,89 \$, taxes incluses, pour des services professionnels en gérance de construction liés au projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal, dans le cadre du contrat accordé à Pomerleau inc. (CG18 0555), majorant ainsi le montant du contrat de 13 701 506,39 \$ à 18 987 131,28 \$, taxes incluses;
- 2- d'approuver un projet de convention de modification numéro 2 entre la Ville de Montréal et Pomerleau inc., à cet effet;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.036 1227737001

CE22 0833

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'approuver les initiatives culturelles présentées au dossier décisionnel;
- 2- d'autoriser l'occupation du domaine public du 11 mai 2022 au 13 novembre 2022.

Adopté à l'unanimité.

30.001 1227317013

CE22 0834

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'autoriser une dépense estimée à 316,18 \$ relative au déplacement de Mme Émilie Thuillier, membre du comité exécutif responsable des infrastructures, des immeubles et du maintien des actifs ainsi que de la Commission des services électriques de Montréal, et mairesse de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville, afin d'assister aux États généraux de l'espace public du Centre d'expertise et de recherche en infrastructures urbaines (CERIU) qui aura lieu le 31 mai 2022, à Drummondville;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.003 1221680001

CE22 0835

Il est

RÉSOLU :

- 1- de nommer madame Lucie Careau, représentante de la Ville à titre d'observatrice, au conseil d'administration de l'Agence de mobilité durable, à compter du 16 mai 2022, et ce, pour la durée de son mandat de directrice du Service de l'urbanisme et de la mobilité;
- 2- de nommer monsieur Luc Gagnon, à titre d'administrateur, au conseil d'administration de l'Agence de mobilité durable à compter du 16 mai 2022, et ce, jusqu'au 31 décembre 2024.

Adopté à l'unanimité.

30.004 1227999006

CE22 0836

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

- 1- de mandater la Direction générale afin de mettre en œuvre les recommandations du rapport de la Commission permanente sur le développement social et la diversité montréalaise intitulé « Étude du droit de vote pour les résident-es permanent-es – rapport et recommandations » selon les orientations formulées dans la réponse du comité exécutif;
- 2- de déposer à la prochaine assemblée du conseil municipal la réponse du comité exécutif à ce rapport et ses recommandations.

Adopté à l'unanimité.

30.005 1229514027

CE22 0837

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'autoriser la réception d'une somme de 734 700 \$ provenant du ministère de la Sécurité publique (MSP) pour la participation du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) à la mise en œuvre d'opérations policières spéciales pour assurer le respect de mesures sanitaires instaurées par le gouvernement du Québec;
- 2- d'autoriser un budget additionnel de dépenses équivalent au revenu additionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.006 1224974002

CE22 0838

Il est

RÉSOLU :

- 1- de renouveler, sur autorisation de la Ministre de la sécurité publique, l'état d'urgence sur le territoire de l'agglomération de Montréal pour une période de cinq jours, en raison des actions requises dans le cadre de la gestion de la pandémie de la COVID-19;
- 2- de désigner M. Richard Liebmann, coordonnateur de la sécurité civile de l'agglomération de Montréal, afin qu'il soit habilité à exercer les pouvoirs suivants :
 - 1° contrôler l'accès aux voies de circulation ou au territoire concerné ou les soumettre à des règles particulières;
 - 2° accorder, pour le temps qu'il juge nécessaire à l'exécution rapide et efficace des mesures d'intervention, des autorisations ou dérogations dans les domaines qui relèvent de la compétence de la ville;
 - 3° ordonner, lorsqu'il n'y a pas d'autre moyen de protection, l'évacuation des personnes de tout ou partie du territoire concerné qu'il détermine ou, sur avis de l'autorité responsable de la protection de la santé publique, leur confinement et veiller, si celles-ci n'ont pas d'autres ressources, à leur hébergement, leur ravitaillement et leur habillement, ainsi qu'à leur sécurité;

- 4° requérir l'aide de tout citoyen en mesure d'assister les effectifs déployés;
- 5° réquisitionner dans son territoire les moyens de secours et lieux d'hébergement privés nécessaires autres que ceux requis pour la mise en œuvre d'un plan de sécurité civile adopté en vertu de la *Loi sur la sécurité civile*;
- 6° autoriser et faire toutes les dépenses utiles, ainsi que conclure tous les contrats qu'il juge nécessaires.

Adopté à l'unanimité.

30.007 1222675031

CE22 0839

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'adopter un budget supplémentaire de 322 424 000 \$ au PDI 2022-2031, provenant du report des surplus du budget d'emprunt à la charge des contribuables au 31 décembre 2021, et ce, pour l'ensemble des arrondissements selon le document présenté en pièce jointe;
- 2- de signifier aux arrondissements qu'ils ont l'entière responsabilité de prévoir le budget de fonctionnement requis à l'exploitation de tout nouvel équipement, les arrondissements doivent prévoir les dépenses d'opération découlant de l'ouverture du nouvel équipement, en vertu des règles de la Réforme du financement des arrondissements (RFA).

Adopté à l'unanimité.

30.008 1222689001

CE22 0840

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'adopter la politique d'attribution, d'utilisation et de renflouement des surplus de gestion, dégagés de l'exercice financier de 2021 de la Ville de Montréal;
- 2- d'approuver la méthode de calcul permettant d'établir les résultats financiers de 2021 des arrondissements, dans le but d'établir leur surplus de gestion;
- 3- d'adopter l'affectation du surplus d'un montant de 108 771,4 \$ (en milliers de dollars) aux arrondissements et d'en autoriser les transferts;
- 4- de récupérer le déficit de 2021 des arrondissements, pour un montant de 164,7 \$ (en milliers de dollars) et de réserver du surplus libre du conseil municipal, le même montant pour couvrir la récupération future du déficit des arrondissements;
- 5- de récupérer, à partir du fonds de stabilisation des taux de redevances de la Commission des services électriques, un montant de 312,0 \$ (en milliers de dollars);
- 6- d'adopter l'affectation des surplus d'un montant de 29 307,3 \$ (en milliers de dollars) du conseil municipal, pour assurer une gestion responsable de l'endettement;

- 7- d'adopter l'affectation des surplus d'un montant de 80 000,0 \$ (en milliers de dollars) du conseil municipal, pour assurer une gestion responsable de l'endettement supplémentaire;
- 8- d'adopter l'affectation des surplus d'un montant de 19 982,1 \$ (en milliers de dollars) du conseil municipal, à la réserve neige;
- 9- d'adopter l'affectation des surplus d'un montant de 4 000,0 \$ (en milliers de dollars) du conseil municipal, pour couvrir les coûts des prochaines élections municipales et de transférer le montant dans le fonds réservé à cette fin;
- 10- d'adopter l'affectation des surplus d'un montant de 17 000,0 \$ (en milliers de dollars) du conseil municipal, pour le programme d'accélération de grands projets;
- 11- d'adopter l'affectation des surplus d'un montant de 5 000,0 \$ (en milliers de dollars) du conseil municipal, pour des projets d'équité territoriale;
- 12- d'adopter l'affectation des surplus d'un montant de 7 000,0 \$ (en milliers de dollars) du conseil municipal, pour des projets de mobilité;
- 13- d'adopter l'affectation des surplus d'un montant de 15 000,0 \$ (en milliers de dollars) du conseil municipal, pour la réponse à l'urgence climatique;
- 14- d'adopter l'affectation des surplus d'un montant de 40 000,0 \$ (en milliers de dollars) du conseil municipal, pour des projets en habitation;
- 15- d'adopter l'affectation des surplus d'un montant de 5 000,0 \$ (en milliers de dollars) du conseil municipal, pour les assurances collectives;
- 16- d'adopter l'affectation des surplus d'un montant de 10 000,0 \$ (en milliers de dollars) du conseil municipal, pour la réserve stratégique contre l'inflation;
- 17- d'adopter l'affectation des surplus d'un montant de 85 000,0 \$ (en milliers de dollars) du conseil municipal, pour l'équilibre budgétaire 2022;
- 18- d'autoriser le transfert d'un montant de 85 000,0 \$ (en milliers de dollars) du surplus affecté à la portion locale du déficit cumulé de l'agglomération vers les surplus non affectés;
- 19- d'adopter l'affectation du surplus des autres demandes d'affectations, pour un montant total de 8 470,9 \$ (en milliers de dollars), conformément aux informations inscrites dans le sommaire décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.009 1226254001

CE22

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- de réitérer l'appui de la Ville de Montréal au projet de prolongement de la ligne bleue du métro de Montréal (Projet);
- 2- d'autoriser l'acquisition de gré à gré ou par expropriation, par la Société de transport de Montréal pour son propre compte ou par le ministre des Transports pour le compte de la Société de transport de Montréal, de tout bien requis pour la réalisation de sa mission et plus particulièrement, requis pour ce Projet d'infrastructure de transport collectif.

Adopté à l'unanimité.

30.002 1221019001

CE22 0841

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal pour avis de motion et dépôt, le projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le règlement sur la subvention à la modification du raccordement du service électrique de certains bâtiments (S-6.01) » et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.001 1220025004

CE22 0842

Il est

RÉSOLU :

d'édicter, en vertu du 3^e alinéa de l'article 23 du Règlement sur la subvention à la réalisation de logements coopératifs et à but non lucratif (02-102), l'ordonnance numéro 5-3 jointe au présent dossier décisionnel pour modifier l'ordonnance modifiant la liste des cas admissibles à une subvention additionnelle et le montant maximal de cette subvention (numéro 5), pour établir à 350 % le montant maximal de la subvention additionnelle.

Adopté à l'unanimité.

40.002 1228370001

CE22 0843

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil d'agglomération, pour avis de motion et dépôt, le projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement d'agglomération sur la subvention à la modification du raccordement du service électrique de certains bâtiments (RCG-09-023) », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.003 1220025005

CE22 0844

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'autoriser les virements de 153 200 \$ en 2022, de 592 400 \$ en 2023 et de 654 400 \$ en 2024, en provenance du budget de fonctionnement du Service du développement économique vers le Service de la culture dans le cadre du projet de Règlement sur la subvention relative à la réduction des nuisances liées au bruit généré par les salles de spectacle alternatives, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel;
- 2- d'inscrire à l'ordre du jour du conseil d'agglomération, pour avis de motion et dépôt, le projet de règlement intitulé « Règlement sur la subvention relative à la réduction des nuisances liées au bruit généré par les salles de spectacle alternatives », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.004 1229200002

CE22 0845

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion et dépôt, le projet de règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 100 000 000 \$ afin de financer l'acquisition d'immeubles requis pour la réalisation de logements, notamment de logement abordables », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.005 1223867001

CE22 0846

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'approuver le Règlement R-177-3 de la Société de transport de Montréal modifiant le Règlement R-177, tel que modifié par le Règlement R-177-1, autorisant un emprunt additionnel de 350 779 729 \$ pour financer le projet du prolongement de la ligne bleue, afin de modifier l'objet et le libellé du règlement ainsi que d'augmenter le montant de l'emprunt à 1 180 082 140 \$ pour un terme maximal de 30 ans, le tout conformément aux articles 123 et 135 de la *Loi sur les sociétés de transport en commun* (RLRQ, c. S-30.01);
- 2- d'approuver la modification du Programme d'immobilisations (PI) 2022-2031 de la Société de transport de Montréal.

Adopté à l'unanimité.

40.006 1227945002

CE22 0847

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'adopter, avec les changements apportés à l'article 11, la nouvelle version du projet de règlement intitulé « Règlement visant la réduction des impacts environnementaux associés à la distribution d'articles publicitaires »;
- 2- d'adopter le projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement intérieur de la Ville sur la délégation de pouvoirs du conseil de la Ville aux conseils d'arrondissement (02-002) ».

Adopté à l'unanimité.

40.007 1222937001

CE22 0848

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion et dépôt, le projet de règlement intitulé Règlement fixant le taux au mètre cube de l'eau en fonction des coûts réels relatifs à l'alimentation en eau potable aux fins de la quote-part pour l'alimentation en eau potable (exercice financier de 2021), et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.008 1223843001

CE22 0849

Il est

RÉSOLU :

de déposer à la prochaine assemblée du conseil municipal le rapport du greffier relatif à la formation sur l'éthique et la déontologie en matière municipale suivie par tous les membres du conseil municipal et des conseils d'arrondissement à la suite de l'élection du 7 novembre 2021.

Adopté à l'unanimité.

60.001 1221615002

CE22 0850

Il est

RÉSOLU :

de déposer à la prochaine assemblée du conseil municipal le rapport financier consolidé audité de la Ville de Montréal sous le format « Ville », du rapport financier consolidé audité produit sur les formules prescrites par le Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation ainsi que des documents non audités, « Reddition de comptes financière » et « Faits saillants » pour l'exercice financier terminé le 31 décembre 2021.

Adopté à l'unanimité.

60.002 1220029003

CE22 0851

Il est

RÉSOLU :

de déposer à la prochaine assemblée du conseil d'agglomération le rapport financier consolidé audité de la Ville de Montréal sous le format « Ville », du rapport financier consolidé audité produit sur les formules prescrites par le Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation ainsi que des documents non audités, « Reddition de comptes financière » et « Faits saillants » pour l'exercice financier terminé le 31 décembre 2021.

Adopté à l'unanimité.

60.003 1220029004

CE22 0852

Il est

RÉSOLU :

de déposer à la prochaine assemblée du conseil municipal et du conseil d'agglomération le rapport du comité d'audit de la Ville sur l'examen des états financiers et les documents complémentaires pour l'année 2021.

Adopté à l'unanimité.

60.004 1227665003

Levée de la séance à 10 h 04.

70.001

Les résolutions CE22 0794 à CE22 0852 consignées dans ce procès-verbal sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une.

Caroline Bourgeois,
Vice-présidente du comité exécutif

Emmanuel Tani-Moore
Greffier de la ville